Image not found or type unknown

Projet de partage de succession

Par **Marcel Bandelier**, le **10/10/2017** à **10:01**

Bonjour,je fais partie d'une famille de 8 enfants ,notre père est décédé en1998 et notre mère en 2013 .nous avons vendu la maison qu'ils possèdaient cette année en Juillet.nous venons de recevoir le projet de partage de la succession suite à la vente de cette maison pour 83 000 E.quelque chose m'interpelle dans ce décompte.
Dans les dépenses il y a Notoriétés et débours 560,22Euros Déclaration de succession 598,56 euros ,bon là, rien à redire ,Mais dans le passif on trouve une ligne "frais de partage 5 200 euros" La succession s'élève à 90 000 euros à partager en 8 une simple soustraction .Il n'y a aucun autre bien à partager.
Ce qui me fais réagir c'est que l'on a eu du coté de mon épouse la mème succession une maison de 80 000 euros à partager entre 7 enfants et le total de cette succession a couté Notoriété 163,77 E+ 549,60E de Déclaration de succession et de 200E de tenue de compte et c'est tout.
pouvez vous m'éclairer sur ce sujet , je vous en remercie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés